

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1605

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1605**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 l'inscription de l'aménagement du Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne à la programmation pluriannuelle des investissements. L'aménagement de son parvis sur l'espace public de voirie, l'aménagement de la rue Louis Becker dans sa partie comprise entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet ainsi que les aménagements de voies permettant la desserte de l'équipement constituent les suites de ce permis de construire.

La rue Louis Becker fait partie d'un secteur classé en ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) au centre ville de Villeurbanne. Elle participe au maillage interne des voies à sens unique du quadrilatère délimité par les rues du 4 Août, Racine, Paul Verlaine et Emile Zola.

Depuis 2007, la rue Louis Becker (entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet) est fermée à la circulation automobile. C'est la rue du 4 Août qui absorbe le flux Est/Ouest. La ville de Villeurbanne souhaite redonner à la rue Louis Becker, dans sa partie située entre la rue Paul Verlaine et la rue Michel Servet, une image d'espace public permettant la mise en valeur du TNP. Cet espace public sera réglementé en zone de rencontre.

Le projet d'aménagement vise à mettre en scène et à dégager un parvis pour les accès piétons du TNP et du petit TNP. Le choix des matériaux s'est porté sur la pierre calcaire et le béton désactivé afin de conserver une cohérence et une continuité de traitement avec la place Lazare Goujon. L'espace de la rue sera traité sans dénivelé avec une voie à sens unique de 3,50 mètres de largeur et deux cheminements piétons variant de 2,00 à 4,10 mètres. Leur protection contre le stationnement illicite sera assurée par des blocs ou banquettes calcaire.

En fonction de la profondeur des réseaux présents en sous-sol, des arbres en baliveau seront plantés de part et d'autre des accès au TNP, permettant ainsi d'assouplir le caractère minéral de la voie.

Les traversées piétonnes seront traitées à l'échelle du TNP en pierre calcaire. Les accès de secours et de livraisons seront maintenus.

De plus, au regard du choix de l'itinéraire des livraisons au théâtre, des aménagements connexes, notamment pour modifier les rayons de courbures permettant l'accès des poids lourds de livraison des décors, ont été prévus. De même, le maintien de la circulation dans le sens Est/Ouest sur la rue du 4 Août sera-t-il rendu définitif pour la sécurité des usagers.

Le coût de l'aménagement s'élève à 930 000 € TTC pour 3 020 mètres carrés, y compris les aménagements connexes d'un montant de 106 000 € TTC.

Il est proposé de traiter l'ensemble des travaux d'aménagement de la rue Louis Becker par appel d'offres. Les aménagements connexes, situés hors de ce périmètre, seront traités sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie. Le lancement de l'appel d'offres se fera en août 2010 et le début des travaux aura lieu en avril 2011. La durée des travaux est estimée à six mois ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue Louis Becker entre les rues Paul Verlaine et Michel Servet à Villeurbanne.

2° - Décide de l'individualisation de l'autorisation de programme globale B1-Favoriser la mixité, sur l'opération n°2165 pour un montant total de 930 000 € en dépenses à la charge du budget principal pour l'exercice 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.